Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 037-213701543-20260929-037154067_2026-DE

Ville de Montbazon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
Le 22 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :
27
Présents :
23
Représentés :
3
Absents :
1

Mme Nancy TEXIER a été désignée Secrétaire de Séance

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à l'espace Jean GUERAUD, en séance publique, sous la présidence de Mme Sylvie GINER, Maire.

Étaient présents :
Mme Sylvie GINER, Mme Nancy TEXIER, M. Éric RIVAL, Mme Béatrice TILLIER, M. Martin GUIMARD, Mme Adeline AVELINE-ROULLAND, M. Ivan RABOUIN, Mme Chantal SAUVIN, M. Bernard FEMIAK, M. Gérard BENARD, M. Hubert GIBLET, Mme Patricia BIETH, Mme Odette PERRIN, Mme Frédérique SCHULLER, M. Laurent DUPONT, Mme Sandra LEVIEUGE, Mme Nathia PENNETIER, M. Cédric MELAY, Mme Hélène TANCHOUX, Mme Ludivine FREVILLE, M. Vivien DUPUET, Mme Océane GENEST-CHARBONNEL, M. Jérémy ARCHAMBAULT

Étaient absents représentés :

M. Christophe HOLUIGUE a donné pouvoir à M. Éric RIVAL
M. Antony GIRAULT a donné pouvoir à M. Cédric MELAY
M. Nicolas CIROTTE a donné pouvoir à Mme Nancy TEXIER

Absents non représentés :
Mme Céline TOURNEMICHE

DELIBERATION : n°037 154 067 - 2026 – 3.1
DOMAINE ET PATRIMOINE : Acquisition d'une cave cadastrée C 366 – lot n°3 - située rue des Moulins

EXPOSÉ DES MOTIFS

À la suite de deux effondrements successifs du coteau survenus en décembre 2019, l'entrée de plusieurs caves situées rue des Moulins a été totalement obstruée. Ces événements ont rendu notamment la cave sous roc n° 3, appartenant à Madame BREMOND BOURBON Colette, inaccessible et impropre à tout usage.

À la suite de ces effondrements et à la demande des services de l'État, la Commune de Montbazon a engagé des études ainsi que des travaux de confortement et de sécurisation du coteau, afin de garantir la sécurité des biens et des personnes. Les études techniques réalisées dans ce cadre ont notamment préconisé le comblement total des caves situées dans le périmètre concerné. L'ensemble des frais de comblement ont été pris en charge par la Commune dans le cadre des travaux réalisés.

Dans ce contexte, et compte tenu de l'état du bien, de son accessibilité désormais impossible et de son absence d'usage, la Commune a souhaité proposer aux propriétaires concernés une régularisation de la situation foncière des caves concernées.

Ainsi, par courrier en date du 4 mars 2026, la Commune de Montbazon a proposé à Madame BREMOND BOURBON Colette, demeurant 10 rue de la Martinière à 37250 VEIGNÉ, l'acquisition par la Commune, à l'euro symbolique, de sa cave sous roc n° 3, ainsi que des droits attachés aux parties communes générales du chemin d'accès cadastré section C n° 366.

Par courrier en date du 6 juin 2026, Madame BREMOND BOURBON Colette a fait connaître à la Commune son accord pour cette acquisition à l'euro symbolique.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'acquisition de ce bien par la Commune de Montbazon pour le prix d'un euro symbolique et d'autoriser la réalisation de cette acquisition par voie d'acte administratif.

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2241-1 ;
Considérant que la cave sous roc n° 3, située rue des Moulins et accessible par le chemin d'accès cadastré section C n° 366, est devenue inaccessible et impropre à tout usage à la suite des effondrements successifs du coteau survenus en décembre 2019 ;
Considérant que les études techniques réalisées dans le cadre des travaux de sécurisation du coteau ont préconisé le comblement total des caves situées dans le périmètre concerné ;
Considérant que, par courrier en date du 4 mars 2026, la Commune a proposé à Madame BREMOND BOURBON Colette, propriétaire du bien, son acquisition à l'euro symbolique ;

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 037-213701543-20260929-037154067_2026-DE

Considérant que Madame BREMOND BOURBON Colette a accepté cette proposition par courrier en date du 6 juin 2026 ;
Considérant qu'il convient dès lors de régulariser la situation foncière de ce bien et de permettre à la Commune d'en assurer la maîtrise dans le cadre des travaux de sécurisation et de confortement du coteau ;
Vu les votes : POUR : 26, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

Article 1 : d'approuver l'acquisition par la Commune de Montbazon, auprès de Madame BREMOND BOURBON Colette, demeurant 10 rue de la Martinière, 37250 VEIGNÉ, du bien suivant :

- cave sous roc n° 3, située rue des Moulins à Montbazon ;
- ainsi que les droits attachés aux parties communes générales du chemin d'accès cadastré section C n° 366.

Cette acquisition est consentie au prix de un euro symbolique (1 €).

Article 2 : De nommer le ou la 1ère adjoint(e) au Maire, représentant la commune de Montbazon en cas de rédaction d'un acte administratif, Le Maire étant chargé de son établissement en lieu et place d'un notaire ;

Article 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme,
MONTBAZON, le 29 septembre 2026

Le Maire,
Sylvie GINER

Signé électroniquement par : Sylvie GINER
Date de signature : 01/10/2026
Qualité : Montbazon - Maire

La Secrétaire de séance,
Nancy TEXIER

Signé électroniquement par : Nancy TEXIER
Date de signature : 01/10/2026
Qualité : Montbazon - 1ère Adjointe